

Ouest-France
17 novembre 1992

Défense contre la mer : l'Etat ne paie plus

La mer monte, la facture grimpe

Les tempêtes, qui assaillent régulièrement la Manche, ne secouent pas que les digues et les ouvrages de défense contre la mer. Elles risquent de malmener aussi les budgets des collectivités, d'autant plus sollicités, que l'Etat ne met plus la main au portefeuille.

Chaque année dans la Manche, six millions de francs au moins sont nécessaires, pour protéger les lieux d'habitation des assauts de la mer.

Un seul exemple : l'ensemble du chantier de la digue nord et centre de Coutainville, coûtera douze millions.

Evidemment, ces travaux ne sont pas menés en une seule opération, mais programmés par tranches.

Depuis 1981, la dépense annuelle était répartie selon la règle dite des « quatre quarts » : Etat, Région, Département et maître d'ouvrage se répartissaient équitablement la charge.

En plus de ce programme d'Etat, portant sur environ deux millions par an, le conseil général, tenant compte des besoins spécifiques du département, avait institué à partir de 1986 un programme complémentaire, dont le montage était le suivant :



Claude Asselin (ici à Coutainville avec Pierre Aguiton, constatant les dégâts d'une tempête) : « Le désengagement de l'Etat va nous conduire à réexaminer la politique de défense contre la mer ».

Région, 30 % ; Département, 55 à 59 % ; maître d'ouvrage, 11 à 15 %.

« Mais depuis cette année, l'Etat n'intervient plus du tout », souligne le Dr Asselin, vice-président du conseil général, en charge des questions maritimes. Conséquence : « Il va nous falloir repenser la politique départementale ».

Qui paiera ?

La Région continuera d'honorer ses engagements. Le département « apportera au moins autant que les autres années, mais pourra difficilement faire plus ». Le compte n'y est pas et on voit mal comment les communes, ou les associations syndicales de défense, ne seraient pas davantage sollicitées.

« C'est une réflexion qu'il va falloir engager », prévient le Dr Asselin. Réflexion urgente et inévitable, car la mer ne connaît pas de répit ; elle a toujours de la ressource, contrairement au contribuable. Mais ne faudra-t-il pas aussi, en amont, instaurer une politique de permis de construire plus rigoureuse ?